

Date de la convocation et publication : 28 décembre 2020

Présents : MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BOLLEAU Bernard, BRUTSAERT Gwenaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MÉMAIN Martine, POUPARD Benoit, RINJONNEAU Éric,

Excusé : VIOLLEAU Christophe

ORDRE DU JOUR

- Approbation et signature du compte rendu de la séance du 03/12/2020
- Eglise :
 - Demande d'inscription de la 3^{ème} tranche (nef) au programme de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
 - Demandes de subvention pour cette 3^{ème} tranche de travaux des extérieurs
- Rétrocession d'une concession au cimetière
- Présentation de la carte de vœux municipale
- Questions diverses

Martine MÉMAIN est nommée secrétaire de séance. Ouverture de la séance à 20 heures 30 minutes

1. Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 03 décembre 2020

2. Eglise : demande d'inscription de la 3^{ème} tranche (nef) au programme de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et demandes de subvention pour cette 3^{ème} tranche de travaux des extérieurs

Monsieur le Maire propose la réalisation de la tranche optionnelle de travaux à l'église de la Nativité de la Vierge de Mazeray qui serait la tranche n° 3 - La Nef et fait part que cette tranche portera sur les derniers travaux de restauration extérieure.

Cette opération est évaluée à 230 554.99 € hors taxes pour les travaux et à 20 749.95 € hors taxes pour les honoraires de l'architecte et de l'économiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le programme pour cette 3^{ème} tranche de 230 554.99 € hors taxes pour les travaux et 20 749.95 € hors taxes pour les honoraires
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Etat et de fixer le budget prévisionnel comme suit :

Conseil Départemental	25 %
Etat (DRAC)	25 %
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	25 %
Autofinancement	25 %
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

3. Rétrocession d'une concession au cimetière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur et Madame LARGARDÈRE ne souhaitent pas conserver la concession n° 489 au cimetière, achetée en octobre 2020, et proposent de rétrocéder cette concession à la commune au prix ou elle a été achetée c'est-à-dire 19.05 € (dix-neuf euros et cinq centimes).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter cette rétrocession et donne pouvoir à Monsieur le Maire concernant cette affaire.

4. Présentation de la carte de vœux municipale (rapporteur : Emmanuel BLANCHARD)

La distribution s'effectuera le week-end des 09 et 10 janvier par les conseillers municipaux

Questions et informations diverses

- Lotissement Les Orchidées :
 - 2 compromis sont signés (pour les lots 2 et 4)
 - 2 lots sont réservés (lots 6 et 1)
 - 1 désistement pour le lot n° 5
- Décorations de Noël : réflexion sur la mise en place de décorations de Noël supplémentaires dans les rues du bourg qui en sont dépourvues

Séance levée à 21H48.